

Voici un petit lexique des principaux mots de vocabulaire, des principales notions d'EMC portant sur les programmes de la 6ème à la 3ème.

## Vocabulaire à connaître

- **Abstention** : refus de participer à un vote
- **Actes d'état civil** : preuves officielles de l'identité établies par les services de l'Etat. On distingue les actes de naissance, de mariage et de décès.
- **Administration** : ensemble des services de l'Etat et des collectivités locales chargés d'appliquer les décisions du gouvernement (ministères, préfectures, trésoreries, conseils généraux, mairies...).
- **Aide juridictionnelle** : prise en charge par l'Etat des frais de justice (avocat, expert...) d'une personne, en fonction de ses revenus.
- **Alternance** : succession au pouvoir de majorités politiques opposées
- **Amender** : modifier un projet de loi en cours de discussion au parlement.
- **Assimilation** : fait d'intégrer dans une communauté en adoptant les pratiques et les coutumes.
- **Association** : selon la loi de 1901, groupement de personnes qui s'unissent dans un but déterminé, conforme au respect des Droits de l'homme. Pour être reconnue officiellement, toute association doit être déclarée à la préfecture. Elle doit agir conformément à la loi et ne pas faire de bénéfices.
- **Association caritative ou humanitaire** : association dont le but est de porter secours à tous ceux qui ont un besoin matériel ou moral.  
But non lucratif (un) : qui n'a pas pour but de gagner de l'argent.
- **Boycott** : refus d'acheter un produit.
- **Canton** : circonscription électorale de taille intermédiaire entre la commune et l'arrondissement. Il y a plus de 4 000 cantons sur la totalité du territoire français.
- **Casques bleus** : force de maintien de la paix de l'ONU, envoyée par le Conseil de Sécurité dans une zone de conflit pour protéger la population civile ou servir de force d'interposition.
- **citoyen** : personne vivant dans un régime démocratique avec des droits et des devoirs. Il exerce le pouvoir par ses représentants élus au suffrage universel lors des différentes élections.
- **Citoyen européen** : Depuis le traité de Maastricht en 1992, les citoyens de chacun des 28 Etats de l'Union européenne sont aussi citoyens européens. S'ils vivent dans un autre pays de l'UE que le leur, ils ont le droit de voter et de se présenter aux élections municipales de la commune où ils se sont installés.
- **citoyenneté** est l'état ou la qualité de citoyen. Elle permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une communauté nationale
- **Civilité** : politesse et attitude de respect des personnes entre elles.
- **Civisme** : respect par le citoyen de ses devoirs envers l'Etat et envers les autres citoyens au nom de la solidarité.

-**Code civil** : le recueil des lois qui précise les droits des individus dans la société. Il a été réalisé et publié à la demande de Napoléon Ier en 1804.

- **cohabitation** : elle désigne la coexistence institutionnelle entre un chef de l'État et un chef du gouvernement (premier ministre) (issu de la majorité parlementaire) politiquement opposé comme en 1986 avec un président socialiste et un premier ministre de droite.

- **circonscription**: C'est une zone géographique résultant d'une division d'un territoire pour une meilleure gestion.

-**Circonscription administrative** : Nom donné aux différentes divisions administratives de la France où se sont établis les services de l'Etat (régions, départements, arrondissements, cantons, communes).

-**Circonscription électorale** : divisions du territoire où ont lieu les élections. Exemple pour les élections législatives (députés) : c'est un regroupement de cantons. Pour les élections régionales (conseillers régionaux) : c'est le département. Pour les élections cantonales (conseillers généraux) : c'est le canton.

-**Collectivité territoriale : (ou collectivité locale)** est une circonscription administrative, C'est une partie du territoire d'un Etat qui dispose d'une certaine autonomie de gestion, même partielle.

**En France, les différentes formes de collectivités territoriales sont :**

- les communes,
- les départements,
- les régions
- **les collectivités d'Outre-mer** (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane, Nouvelle Calédonie, Terres Australes et Antarctiques Françaises, Polynésie Française, Mayotte...).

-**Conseil constitutionnel** : gardien de la Constitution. Assemblée de neuf personnes chargé de vérifier la validité du déroulement des élections et la constitutionnalité des lois votées par le Parlement avant leur application.

- **Constitution** : est la loi fondamentale d'un Etat qui définit les droits et les libertés des citoyens ainsi que l'organisation et les séparations du pouvoir politique (législatif, exécutif, judiciaire).

-**Décentralisation** : action de l'Etat d'abandonner ou de transférer certaines compétences aux collectivités locales ou territoriales.

-**Décret** : ordonnance, décision prise par le pouvoir exécutif c'est à dire par le président de la république et le premier ministre sans passer par le pouvoir législatif c'est-à-dire le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat).

-**Défense globale** : protection du pays menée par tous les services de l'Etat contre toute forme de menaces. Idée selon laquelle la défense comprend des domaines d'intervention multiples - militaire, civil, économique, culturel - et implique la participation de tous les citoyens.

- **Démocratie** : (du grec demos peuple et kratos ) : régime politique où les citoyens exercent le pouvoir par le biais de leur représentant élu au suffrage universel.

- Développement durable** : exploitation des ressources nécessaires à une société en veillant à sauvegarder les besoins des générations futures.
- Diffamation** : affirmation qui porte atteinte à l'honneur de la personne.
- Discrimination** : fait de distinguer un groupe dans la société et de le traiter plus mal.
- Doctrine** : l'ensemble des principes et des idées d'un système politique.
- **Dissolution** : En France, la dissolution de l'Assemblée nationale est une procédure prévue par la Constitution. Elle permet, au Président de la République de renverser les députés, obligeant l'organisation de nouvelles élections législatives. La dissolution de l'Assemblée nationale apparaît comme une contrepartie à la possibilité qu'elle a de renverser le gouvernement (vote de défiance, motion de censure).
- Droit du sang** : droit qui accorde à un enfant la même nationalité que celle de l'un ou de ses deux parents (**par filiation ou par hérédité familiale**).
- Droit du sol** : droit qui accorde la nationalité à un individu selon son lieu de naissance (par **acquisition** du fait du lieu de naissance...)
- Droits civils** : droits accordés à chacun par la loi (liberté de penser, de s'exprimer, d'avoir une religion...).
- Droit politique** : électeur et éligible (seul les citoyens le possède).
- Droit socio-économique** : droit à la sécurité sociale, à un travail avec un salaire permettant de vivre dignement, à un logement salubre, à une instruction...
- **Electeur** : Personne qui participe à une élection et qui possède le droit de vote.
- Election** : (ou scrutins) : ensemble des opérations qui permettent de désigner par le vote un ou plusieurs représentants.
- Eligibilité** : ensemble des conditions nécessaires pour se présenter à une élection.
- Etat** : 1 Un territoire délimité par des frontières et dirigé par un gouvernement.  
2 Autorité souveraine sur un peuple et un territoire donné. Cet Etat est délimité par des frontières et possède ses lois et son gouvernement. En France, il regroupe le gouvernement, les administrations, les collectivités territoriales, les entreprises publiques (ex : SNCF) et la Sécurité sociale.
- Etat-providence** : Etat jouant un rôle actif dans la redistribution des revenus et la prise en charge des risques sociaux.
- Ethique** : morale.
- Force de dissuasion** : technique ayant pour but d'empêcher les ennemis d'attaquer un pays par crainte des réponses (arme nucléaire).
- **Gouvernement** : Organe investi du pouvoir exécutif afin de diriger un Etat. Dans les Etats modernes, c'est la Constitution qui définit comment sont désignés les membres du gouvernement (les ministres). En France, le gouvernement est nommé par le Président de la République et placé

sous son autorité. Il est dirigé par le Premier ministre (le chef du gouvernement) et peut être renversé par une motion de censure votée par le Parlement.

-**Identité** : ensemble des caractères qui distinguent un individu d'un autre (nom, prénom, date de naissance...).

-**Indivisibilité** : qu'on ne peut diviser. Principe qui garantit, par exemple, une application identique des lois sur tout le territoire français.

-**Initiative des lois** : fait de proposer un projet de loi (gouvernement) ou une proposition de loi (parlement).

-**JDC : Journée Défense et Citoyenneté** : elle est effectuée par tous les français avant l'âge de 18 ans. Elle a pour but de faire connaître les missions de la défense nationale.

- **Journal officiel** : la publication officielle des lois et des décrets. Tous les textes publiés au Journal officiel entrent en vigueur le lendemain.

- **Laïcité** : loi de 1905 dont le but est la neutralité de l'Etat c'est-à-dire de la politique et de la société vis-à-vis du religieux. Ainsi l'Etat ne finance plus aucun culte. Cela permet la liberté de conscience (de croire ou ne pas croire) sans prosélytisme (volonté de répandre, d'imposer sa religion ou ses idées) ou signes religieux ostentatoires (voyant). Le but est l'intégration de tous sans discrimination. Elle permet aussi l'égalité devant la Loi quel que soit leur religion.

-**Laïque** : indépendante de toute religion.

-**Liberté de culte** : fait de pouvoir pratiquer librement sa religion.

- **Lobby (ou groupe de pression) au pluriel lobbies** : groupe de personnes exerçant des pressions sur les pouvoirs publics pour faire triompher leurs intérêts particuliers.

On parle aussi de groupe d'intérêt ou de groupe d'influence.

- **Majorité absolue** : Pour être élu, il faut obtenir la moitié des voix plus un.

-**Majorité relative** : Le candidat ayant obtenu le plus de voix au second tour est élu.

- **Mandat** : Mission d'une durée déterminée confiée par des citoyens à leur(s) élu(s).

-**Médias** : ensemble des moyens de diffusion de l'information auprès du public (presse écrite, télévision, radios, Internet, etc.).

-**Mode de scrutin** : façon dont on élit les responsables politiques par exemple à la proportionnelle...

-**Monarchie** : forme d'organisation d'un pays où la fonction de chef de l'Etat est exercée par un monarque héréditaire.

-**Monarchie constitutionnelle** : régime politique dans lequel les pouvoirs du roi sont limités par une constitution.

-**Monarchie parlementaire** : monarchie dans laquelle le gouvernement est responsable devant le Parlement qui peut mettre fin à ses fonctions. Le roi a un pouvoir plus ou moins limité, souvent de représentant et de médiateur.

- **Monopole de l'information** : situation où l'Etat est le seul à pouvoir diffuser les informations.
- **Motion de censure** : texte émanant de l'Assemblée nationale contre la politique du gouvernement. Si elle est votée à la majorité absolue par les députés alors le gouvernement est renversé. A l'inverse le vote d'une **motion de confiance** vient renforcer la politique gouvernementale.
- **Nation** : désigne un groupe humain qui se caractérise par la conscience de son unité et par la volonté de vivre un avenir commun. L'unité s'appuie sur des éléments communs : une langue, un héritage historique et culturel ciment de la solidarité.
- **Nationalité** : appartenance légale d'une personne à un état.
- **Naturalisation** : Octroi par un Etat de la nationalité de ce pays à une personne qui ne la possède pas par sa naissance (droit du sang par filiation) et qui en fait la demande.
- **Navette** : aller et retour d'un texte de loi entre l'Assemblée nationale et le Sénat en vue de l'adoption d'un texte unique.
- **Nom d'usage** : nom utilisé dans la vie courante et qui n'est pas le patronyme.
- **Non-communautaire** : ne faisant pas partie de l'Union européenne.
- **ONG (Organisation Non Gouvernementale)** : organisation financée essentiellement par des dons privés. Il s'agit d'associations privées, indépendante, intervenant dans de multiples domaines (alimentation, santé, éducation, aide aux réfugiés...).
- **ONU (Organisation des Nations Unies)** : organisation internationale créée le 26 juin 1945. Elle est chargée de maintenir la paix et la sécurité internationale ainsi que d'assurer le développement et la coopération des Etats membres. Son siège est à New-York.
- **Opinion publique** : Ensemble des avis, des points de vue des citoyens.
- **Ordonnance** : Texte législatif (de loi) issu du pouvoir exécutif à qui le parlement (pouvoir législatif) a accordé pour un temps limité ou pour une difficulté ponctuelle le pouvoir de faire la loi.
- **OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord)** : créée en 1949 pour mettre en place des accords de défense entre 17 Etats européens, les Etats-Unis et le Canada.
- **Parité** : ici, répartition égale entre les hommes et les femmes
- **Parlement** : association des 2 chambres possédant le pouvoir législatif, l'Assemblée Nationale et le Sénat.
- **Partis politiques** : ensemble de personnes regroupées autour d'idées communes. Ils présentent des candidats aux élections et appliquent leur programme en cas de victoire.

- **Pluralisme politique ou multipartisme** : diversité des courants d'opinion, de leurs représentants et des partis politiques. Il est l'un des fondements de la démocratie.
- **Pouvoir exécutif** : pouvoir chargé d'exécuter les lois, de définir les règles nécessaires à leur application et de gérer les affaires courantes de l'Etat. En France ce pouvoir est confié au président de la république et au gouvernement (1<sup>er</sup> ministre et ministres)..
- **Pouvoir judiciaire** : a pour mission de contrôler l'application de la loi, de sanctionner son non-respect. Il arbitre les litiges qui lui sont soumis. Il est confié aux tribunaux, aux magistrats.
- **Pouvoir législatif** : pouvoir chargé de préparer la loi puis de la voter, tout comme le budget. En France, **le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat)** est en charge de ce pouvoir.
- Préambule** : introduction d'un texte officiel.
- Précarité** : situation économique incertaine et fragile.
- **Préfet** : haut fonctionnaire nommé par le Président de la République chargé de représenter le pouvoir exécutif dans le département ou la région qu'il administre. Il est placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur.
- Préjugé** : avis que l'on a sans avoir réfléchi et qui conduit à des idées fausses.
- **Promulguer** : action du président de décréter une loi valable et applicable.
- Ratifier** : accepter.
- **Référendum** : consultation directe des citoyens, par le président de la république, par une question attendant une réponse par Oui ou par Non.
- **République** : système politique dans lequel la souveraineté appartient au peuple qui exerce le pouvoir politique directement ou par l'intermédiaire de représentants élus. Ceux-ci reçoivent des mandats pour une période déterminée et sont responsables devant la nation. Par ses représentants, le peuple est la source de la loi. L'autorité de l'Etat, qui doit servir le "bien commun", s'exerce par la loi sur des individus libres et égaux.  
*A l'origine, les termes "république" et "démocratie" sont relativement proches.*  
De nos jours l'utilisation du terme République dans la désignation d'un Etat, ne suffit pas à faire de celui un état démocratique. C'est par exemple le cas si une partie de la population ne peut participer aux élections ou présenter ses candidats. Comme pour les régimes dits "républicains" non démocratiques : La Chine, l'Iran, le Congo... Le mot république, abusivement employé, peut ainsi cacher une dictature, une oligarchie ou une théocratie.
- **République fédérale ou état fédéral ou fédéralisme** : Etat composé de provinces ou de régions bénéficiant d'une autonomie de gestion tout en obéissant au gouvernement central du pays.
- Recensement** : opération d'inscription en mairie des jeunes (à partir de 16 ans) en vue notamment de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

-**Résolution** : décision prise par le Conseil de sécurité de l'ONU et appliquée à l'échelle internationale (droit international).

- **Scrutin** : scrutin est l'ensemble des opérations qui constituent une élection.

- **Scrutin majoritaire (ou uninominal)** : un seul siège à pourvoir, on vote pour une seule personne.

- **Scrutin de liste (ou plurinominal)** : plusieurs sièges sont à pourvoir, on vote pour une liste avec plusieurs personnes.

-**Scrutin proportionnel** : il permet de faire en sorte que les élus (députés, conseillers municipaux...) reflètent le plus équitablement possible la diversité des opinions des électeurs.

Chaque parti politique présente une liste de candidats au suffrage. Les sièges sont attribués à chacune des listes en divisant le nombre de voix obtenues par le quotient électoral (nombre de voix nécessaires pour obtenir un siège).

-**Service public** : activité exercée directement par l'autorité publique (Etat, collectivité territoriale ou locale) ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général.

-**Souveraineté nationale** : le peuple forme la nation et exerce le pouvoir.  
« Gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple ».

- **Suffrage** : acte de vote par lequel on exprime son opinion.

-**Suffrage censitaire** : système électoral dans lequel seuls les citoyens qui paient un certain montant d'impôts (le cens) ont le droit de vote.

-**Suffrage universel direct** : tous les citoyens français, des 2 sexes, majeurs (+ de 18 ans), jouissant de leurs droits civils et politiques, peuvent voter.

-**Suffrage universel indirect** : les citoyens élisent au suffrage universel direct les grands électeurs que sont les députés, les conseillers régionaux, généraux et municipaux qui à leur tour (d'où la notion de suffrage indirect) élisent les sénateurs.

- **Syndicat** : association de personnes qui a pour but de défendre les intérêts professionnels et économiques de ses membres (employés, ouvriers, cadres, patrons, professions libérales).

-**Tolérance** : attitude qui consiste à admettre chez les autres leur manière de penser ou d'agir, même si elle est différente de la sienne.

-**Veto** : du latin « veto » qui veut dire « je m'oppose ». Au Conseil de Sécurité de l'ONU (Organisation des Nations Unies), les 5 membres permanents ; USA, Russie, Chine, Grande-Bretagne, France le possèdent et peuvent s'opposer à toute résolution (décision).

-**Xénophobie** : rejet des étrangers par peur de la différence.